

## **1. Organisation**

Le 1<sup>er</sup> Castel Eco Marathon de l'espoir c'est :

Un évènement sportif dans le cadre du téléthon dont l'Association Castelneuvienne pour la Promotion du Sport(ACPS) est délégataire.

Une première version en mode off, c'est à Non chronométré, non Classant

Une boucle de 7km à faire 6 fois (seul ou en relais par équipe),

Un parcours vert – pas de bitume, dans la par cet au bord de la Loire,

Course à but caritatif pour faire un don à l'AFM

Un comité d'organisation mixte (Mairie de Châteauneuf sur Loire, ACPS, FayOxygene)

## **2. Présentation**

L'épreuve consiste en un relais effectué par des équipes de 1 à 6 athlètes sur la distance du marathon, soit 42,195 km. Chaque équipe peut être mixte, ou non, et peut comprendre des participants de différentes catégories d'âge.

Le parcours fait environ de 42.195 km, soit approximativement une boucle de 7.04Km.

Chaque participant s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète correspondant à son relais avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. Le non- respect de cette règle entrainera aussitôt la disqualification de l'équipe.

## **3. Déroulement des épreuves**

Le Marathon relais se dispute avec des équipes comportant de 1 à 6 relayeurs sur une boucle de 7 km. Une équipe composée d'au moins deux relayeurs fait les relais comme elle le souhaite, c'est-à-dire

Une équipe de 2 coureurs par exemple peut faire :

Coureur n°1 : Boucle 1 + Boucle 2 + Boucle 3, Coureur n°2 : Boucle 4 + Boucle 5 + Boucle 6

Ou bien

Coureur n°1 : Boucle 1 + Boucle 3 + Boucle 5, Coureur n°2 : Boucle 2 + Boucle 4 + Boucle 6

Ou bien

Coureur n°1 : Boucle 1 + Boucle 2 + Boucle 5, Coureur n°2 : Boucle 3 + Boucle 4 + Boucle 6

Ou bien ....

Une équipe de 4 coureurs : 2 coureurs font deux boucles, 2 coureurs font 1 boucle seulement

Pour une équipe de 5 coureurs, un coureur fait 2 boucles à suivre ou avec une ou plusieurs boucles de repos, les autres font uniquement 1 boucle.

Horaire : Le départ aura lieu à 9h00.

**Le délai maximum pour parcourir les 42,195 kilomètres est fixé à 6h00 pour chaque équipe.**

#### **4. Conditions de participation**

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, d'au moins 18 ns. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Pour vous inscrire et participer, vous devez avoir

- soit d'une licence délivrée par la FFA et en cours de validité : licence Athlée compétition, licence Athlé running, Pass'Running, Pass J'aime Courir ou licence Athlé entreprise.
- Soit d'une **licence sportive délivrée par une des fédérations suivantes**, en cours de validité à la date de l'Evènement, sur laquelle est mentionnée la « non contre-indication à la pratique du sport en compétition », la « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition » ou de la « non contre-indication à la pratique course à pied en compétition » :
  - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - o Fédération française du sport adapté(FFSA),
  - o Fédération française handisport(FFH),
  - o Fédération sportive de la police nationale(FSPN),
  - o Fédération sportive des ASPTT,
  - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
  - o Union française des œuvres laïques d'éducatrices physiques (UFOLEP);
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

#### **5. Inscriptions**

L'inscription est obligatoire pour prendre le départ. Elle se fait en ligne sur le site [www.protiming](http://www.protiming). Toute inscription est ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la manifestation sous leur propre et exclusive responsabilité.

Il est interdit, sous peine de disqualification et/ou de non remboursement, d'inscrire plusieurs fois le même coureur. Une équipe est composée de 1 à 6 coureurs différents.

**Les inscriptions pourront être réalisées sur place le dimanche 1<sup>er</sup> Décembre.**

Pour cette première édition, la limite a été fixée à 100 participants.

## **6. Tarifs**

Tarif unique : 24€uros que l'équipe soit composée solo, duo, 3,4 5,6 coureurs.

## **7. Dossards**

Le retrait de dossard s'effectuera sur le site de la Mairie de Châteauneuf Sur Loire.

## **8. Matériel obligatoire**

Pas de matériel obligatoire. Un participant peut avoir une réserve d'eau o

## **9. Chronométrage et classement**

Pas de chronométrage et de classement

## **10. Cadeaux et podiums**

Du fait non chronométré, non classant de la manifestation, il n'y aura pas de podiums.

## **11. Dimension environnementale**

Le marathon se déroule dans le parc naturel départemental , mais également aux abords de la Loire classée au patrimoine de l'Unesco.

Ainsi, chaque participant s'engagera dans le même temps à appliquer les règles ou orientations ci-dessous :

- Les participants s'engagent à respecter les territoires qu'ils traversent en accordant une attention particulière au suivi strict des sentiers et itinéraires, à la quiétude de la faune et à la protection de la flore
- Les participants sont encouragés, s'ils le peuvent à venir en covoiturage ou en transport en commun, ou en mode doux
- Les participants s'engagent à ne laisser derrière eux aucun déchet et à utiliser en priorité les dispositifs de tri installés sur les sites d'arrivée.
- Les participants sont vivement encouragés à progresser en silence

Nos terrains de jeu sont des espaces de vie, humaine, animale et végétale : pour profiter de la nature et la préserver, adoptons les bons gestes.

## **12. Respect des bénévoles**

Chaque participant est tenu d'adopter une attitude respectueuse envers les organisateurs et les bénévoles. Le participant s'engage à respecter les consignes qui lui sont données au risque d'exposer son équipe à une disqualification.

## **13. Abandon et litige**

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter au village afin de remettre son dossard. Un abandon volontaire disqualifie l'équipe sans appel.

Toute blessure d'un concurrent avant son départ ne disqualifie pas l'équipe. Le concurrent blessé devra en référer au jury et transmettre son dossard à un participant de son équipe.

Tous litiges survenus pendant l'épreuve doivent être signalés au responsable de course.

## **14. Accompagnateurs**

Aucun accompagnateur / pacer / meneur d'allure n'est autorisé sur le parcours.

## **15. Vestiaires et consignes**

Aucun espace « consignes » ne sera mis à disposition des concurrents au sein du village.

## **16. Secours / Dispositif médical**

Les secours sont assurés par des organismes agréés. Un dispositif dédié à la manifestation est mis en place pour porter secours aux participants.

## **17. Droits à l'image**

Du fait de son inscription, le participant donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **18. Protection des Données Personnelles**

Les informations recueillies par Protiming, responsable du traitement, sont enregistrées dans un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire à l'organisation de la manifestation. Par l'intermédiaire de notre prestataire, les participants peuvent être amenés, s'ils l'ont accepté à leur inscription, à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour tout complément d'information, vous pouvez prendre contact avec [fay.oxygene@gmail.com](mailto:fay.oxygene@gmail.com)

### **19. Catastrophes naturelles & autres cas de force majeure**

En cas de force majeure, catastrophes naturelles ou toutes autres circonstances susceptibles de mettre en danger la sécurité des participants, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

### **20. Assurances**

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celle de leurs préposés et de tous les participants à la manifestation. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.

### **21. Assurances des biens personnels**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subi par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

### **22. Modification du règlement**

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement, et notamment le nombre de participants à la baisse comme à la hausse.

### **23. Acceptation du règlement**

L'inscription à la manifestation implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement.